

L'an deux mil quinze le 20 Janvier, à 20h30

le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:
14/01/2015

Date d'affichage
14/01/2015

Etaient présents : Laurent ANDRE, Denis BRIDAY, Christian DALIGAND, Céline DE SAINT JEAN, Jean-Paul DECOURD, Clément FUGIER, Philippe GILARDON, Christophe GOLLIARD ,Aurélie JANCENELLE Catherine MACIOCIA, Sylvie MARTINEZ, David PERREON, Jérémy ROCHE, Patrick SONNERY.

Excusés : Jean Luc CHATELARD

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Pouvoir :	0

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame JANCENELLE et madame De Saint Jean ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

2. Approbation des comptes rendus de conseil du 04/11/2014 et du 16/12/2014

Pas de commentaires et approbations à l'unanimité

3. Présentation des autorisations d'urbanisme

Deux déclarations préalables présentées sur la période, ces dernières sont en instruction. Pas de commentaires.

4. Vote et délibération concernant la fixation des tarifs d'occupation de voirie

Ce point a été reporté du conseil municipal du 16 décembre car il nécessitait des recherches légales et juridiques. Il s'agit d'éviter les dégradations

Monsieur Decourd Jean Paul après étude de la commission voirie propose de fixer un tarif hebdomadaire de 30€ forfaitaire de 1 à 7 jours ; Monsieur Fugier explique qu'à Tarare le tarif est progressif avec première semaine à 11€ puis augmente en fonction de la durée du chantier. M Decourd rappelle les dégradations suite aux travaux rues des grands ponts et place de l'église. .

Mme MARTINEZ propose de fixer le tarif à 20€ pour la première semaine puis 25 euros la semaine suivante

puis 30 euros la semaine d'après selon le tableau joint. Il est précisé que cela reste gratuit pour les déménagements.

<u>SEMAINE</u>	<u>TARIF</u>
1	20
2	45
3	75
4	110
<i>Au-delà Nous consulter</i>	

Il est précisé que cette somme est payable d'avance avant la rédaction de l'arrêté.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

5. Vote et délibération concernant la mutualisation

En préambule M Decourd informe le conseil que la Cor va faire faire passer un bureau d'étude neutre afin de déterminer les priorités concernant la réfection des voiries communautaires. Il est précisé que la commune n'a pas le droit d'intervenir en investissement sur le domaine de la voirie communautaire. M Fugier précise que l'enveloppe de financement est une enveloppe globale pour la Cor, il n'y a pas de garantie de travaux d'investissement annuels sur chaque commune. Enfin M Decourd présente aux conseillers le plan des voiries communales et communautaires.

Vu les dispositions de l'article L.5211-4-1 et de l'article D.5211-16 du CGCT

Vu l'avis du Comité Technique

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien exerce la compétence voirie depuis le 1^{er} janvier 2014, l'intérêt communautaire en matière de voirie ayant été défini par la délibération du Conseil de la COR en date du 20/10/2014.

L'exercice de cette compétence partagée nécessite la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes du personnel chargé de l'entretien de la voirie communautaire sur le périmètre des 36 communes membres.

A cet égard, une convention de mise à disposition du personnel communal formalisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de ces agents au bénéfice de la voirie communautaire, et du remboursement des dépenses afférentes est proposée au Conseil Municipal.

Madame (Monsieur) le Maire demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'approuver le principe de mise à disposition à la COR du personnel affecté à la voirie déclarée d'intérêt communautaire ;**
- **DECIDE D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout autre Acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Accord à l'unanimité des conseillers présents

6. Choix du type de contrat Concernant le remplacement de l'agent technique titulaire

Madame le Maire présente au conseil les différentes possibilités concernant le recrutement d'un agent technique polyvalent en remplacement de l'agent technique titulaire partant à la retraite. Une collectivité doit prioritairement recruter par voie statutaire, mais peut en l'absence de candidat étudier la possibilité de recourir à un non titulaire ou à un contrat aidé. En l'espèce en l'absence de candidature par la voie statutaire, le conseil municipal est informé par Mme le Maire des deux options possibles à savoir le recrutement d'un non titulaire ou d'un emploi d'avenir et propose aux conseillers de se prononcer. Les votes étant partagés et ne permettant pas de dégager une majorité il est décidé d'avancer conjointement sur les deux pistes afin de trouver le meilleur candidat possible.

Accord à l'unanimité des conseillers présents

7. Vote et délibération concernant la fixation des tarifs des salles communales

Madame le Maire invite le conseil à étudier la révision des tarifs des salles communales. En préambule M Briday fait remarquer l'ancienneté de la salle des fêtes. Par ailleurs M Sonnery pose le problème de la location hivernale de la véranda, en effet cette dernière n'est pas chauffable seule.

Mme le Maire propose la fixation des tarifs comme suit :

- Salle des fêtes :
 - 200€ pour les habitants de Saint Clément
 - 320 € pour les extérieurs
- Véranda en période estivale (1^{er} mai au 15 octobre) :
 - 100€ pour les habitants
 - 150€ pour les extérieurs
- Salle multiservices
 - 70 € résidents
 - 100€ extérieurs
- Salle des associations :
 - 80 e résidents
 - 120 € extérieurs
- City Stade :
 - 80€ résidents pas de locations aux personnes extérieures

Accord à l'unanimité des conseillers présents

8. Vote et délibération concernant la fixation des tarifs des services communaux

Mme le maire révèle au conseil que dans un contexte budgétaire difficile entraînant une baisse des dotations perçue par la commune il est nécessaire d'être particulièrement rigoureux afin de garantir les ressources communales. Dans cette optique il est nécessaire de réviser les différents tarifs des services communaux. Mme le maire précise que l'utilisateur ne supporte pas l'intégralité du coût du service qui est largement subventionné par la commune. Ainsi pour un repas facturé aux familles 3.80 € le coût réel pour la commune en intégrant les dépenses de personnel et d'infrastructure est de 7 € .

- Pour le service de garderie il est proposé de conserver la différenciation entre la garderie du matin et celle du soir. Ainsi à compter du 1^{er} septembre 2015 les tarifs seront fixés comme suit :
 - Garderie du Matin 1.5€
 - Garderie du Soir 2 €
- Pour le service périscolaire de cantine le nouveau tarif sera de 4 € par repas à compter du 1^{er} mars 2015
- Enfin concernant les photocopies le nouveau tarif sera de 0.20€ par copie

Accord à l'unanimité des conseillers présents

9. Information sur les travaux

M Fugier informe le conseil concernant les stores étudiés pour l'école suite aux travaux de remplacement de fenêtres. Il s'agit de stores tamisant respectant les normes anti incendie pour un estimatif de 2600€. Par ailleurs M Fugier précise que durant les vacances de février la pose des fenêtres sera faite sur l'étage de l'ancien bâtiment de l'école.

10. Information sur les rythmes scolaires et la réalisation du bulletin

Mme Maciocia fait part au conseil de la fin de l'activité découverte du patrimoine Clémentois cette activité ne pouvant être proposée à des enfants en bas âge. Pour les mêmes raisons, l'activité Echecs animée par M PEREZ ne concernera plus qu'un groupe lors de la prochaine période.

Mme Maciocia informe le conseil de la mise en place de nouveaux ateliers un atelier jeux de société animé par les Atsems et un atelier Décorécup animé par Mme Texeira. Mme Maciocia se félicite du succès rencontré par ce dernier atelier.

Concernant le bulletin mme Maciocia révèle que ce dernier devrait faire une trentaine de pages pour un bouclage prochain et une diffusion dans des délais assez brefs. Mme Maciocia souligne que l'intégralité du travail de rédaction et de mise en page a été fait en interne avec les membres de la commission communication.

11. Débat d'orientation budgétaire, recensement des travaux bâtiment et voirie

Ce point est reporté au prochain conseil afin d'avoir une meilleure définition des besoins communaux

12. Information concernant la réunion des associations

Cette réunion sera menée par le groupe animation. Mme MARTINEZ présente l'ordre du jour :

- Présentation du groupe animation
- Renouvellement du soutien aux associations
- Facilitation du travail des associations (mise à disposition de matériel, aide technique)
- Clarification des responsables et des occupations de locaux communaux
- Définitions des modalités de versement des subventions

13. Questions diverses

- Mme Le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention FISAC de 59600€
- Mme le Maire informe le conseil d'un projet de la société ARVE lotissement sur les dernières parcelles du lotissement le domaine des 4 vents
- Mme le maire informe les conseillers de la conférence des maires le 2 février
- M Golliard précise que les travaux du SYDER ont été réalisés
- Mme Maciocia s'interroge sur le classement futur d'une parcelle dans le cadre du PLU
- M Perreon évoque le problème du stationnement aux abords de l'école

Madame le Maire lève la séance à 23 h 13